

Accompagnement à domicile

Document de base

Septembre 2024

Contexte et besoins

- L'accompagnement à domicile doit avoir pour but le maintien à domicile le plus longtemps possible, comme le souhaitent la plupart des personnes âgées. Il peut également contribuer à retarder ou à éviter le placement en EMS.
- L'accompagnement devrait être clairement défini et ancré dans la législation, indépendamment de la forme de logement.
- Le droit aux prestations de soins et le financement de ces dernières sont d'ores et déjà clairement définis. Il devrait en être de même en matière d'accompagnement, le but étant de rendre accessible ces prestations aux personnes en situation financière difficile ayant des besoins d'accompagnement avérés.

Accompagnement à domicile des personnes âgées

Grâce à un accompagnement adapté aux besoins des personnes âgées, Pro Senectute soutient et accompagne celles-ci dans leur vie quotidienne, afin qu'elles renforcent leurs ressources et puissent vivre le plus longtemps possible de manière autodéterminée et autonome dans leur domicile habituel ainsi que dans leur environnement social et géographique.

Pour Pro Senectute, un accompagnement à domicile de qualité répond aux critères suivants :

- **Ciblé** : l'accompagnement des personnes âgées s'oriente de manière ciblée sur les besoins individuels, pour que la personne âgée puisse mener une vie digne et porteuse de sens.
- **Axé sur les compétences** : l'accompagnement des personnes âgées met l'accent sur le maintien et la promotion des ressources, des compétences et de la participation des personnes âgées.
- **Intégratif** : l'accompagnement contribue à une bonne qualité de vie dans l'environnement social et géographique habituel, et à la participation sociale ; il suit également la personne âgée en cas de changement.
- **Préventif** : l'accompagnement favorise et soutient l'autonomie de la personne âgée et soulage ainsi son entourage.
- **Axé sur la relation** : l'accompagnement à domicile met l'accent sur la relation avec la personne âgée. Dans toutes les formes de soutien, il s'agit de faire et de vivre des choses ensemble.
- **Orienté conseil** : un accompagnement axé sur les besoins commence par un conseil facilement accessible.

Pour Pro Senectute, l'accompagnement à domicile comprend les types de soutien suivants :

- **Clarification, organisation** et conseil sur le soutien individuel nécessaire
- **Accompagnement et soutien** dans la gestion du ménage, la prévention en matière de santé et les activités d'organisation de la vie quotidienne pour le maintien des compétences, de l'autonomie et de la mobilité
- **Offres de repas**, y compris la préparation commune de repas
- **Services de visite et de transport**, notamment ceux à vocation psychosociale visant à renforcer la participation sociale et la prévention de la solitude, de l'immobilité et des crises psychologiques
- **Soutien administratif** et numérique

Un accompagnement à domicile abordable est un besoin

En vieillissant, une personne âgée a besoin de soutien à domicile. Ce document de base résume les études pertinentes pour la Suisse portant sur les besoins en matière d'accompagnement à domicile. Il décrit également dans les grandes lignes les défis qui attendent la population suisse, qui compte toujours plus de seniors, tant en nombre qu'en pourcentage, afin que les personnes âgées puissent mener une vie longue et riche en satisfactions, de manière autodéterminée et autonome, à leur propre domicile.

Près de 42% des personnes de plus de 62 ans ont besoin d'un accompagnement

Toujours plus de personnes âgées souhaitent vieillir chez elles

Près de 91% des personnes âgées de 65 ans et plus vivent chez elles, et 78% des seniors vivant en EMS ont plus de 80 ans. En outre, renforcer la prise en charge ambulatoire et intermédiaire est non seulement une tendance sociétale, mais également une volonté politique.

L'accompagnement à domicile, un véritable défi

En raison de cette évolution, plus de personnes vivant chez elles sont limitées dans leurs activités quotidiennes. Dès lors, l'accompagnement à domicile représente un véritable défi, plus important encore que la fourniture de prestations de soins, généralement requises plus tard dans la vie. Étant donné que la quasi-totalité des frais liés à l'accompagnement sont à la charge des seniors et que le financement de ces frais n'est pas réglé dans la loi sur l'assurance-maladie, on peut supposer que toutes les personnes ne demandent pas les prestations dont elles ont besoin. Il y a donc un décalage entre le besoin effectif d'accompagnement à domicile et le recours à un tel accompagnement.

L'étude « Accompagnement à domicile des seniors : besoins et coûts », réalisée en automne 2020 par la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) sur mandat de Pro Senectute Suisse, a montré que 662 384 personnes de plus de 62 ans en Suisse ont besoin d'au moins une prestation d'accompagnement afin de pouvoir vivre chez elles de manière autonome, ce qui correspond à 42% de toutes les personnes de plus de 62 ans vivant en Suisse. Cette part atteint 60% chez les personnes vivant seules, un pourcentage nettement plus élevé que celui des personnes ne vivant pas seules (34%). Dans ce contexte, on entend par « accompagnement » les prestations fournies aux personnes à leur domicile habituel.

Cette acception de l'accompagnement correspond largement à celle de Pro Senectute. L'accompagnement adapté à domicile repose majoritairement sur les prestations suivantes : activité sociale, activité physique et sport hors domicile, aide au ménage et service de visite et d'accompagnement. Ensemble, ces domaines de prestations représentent près de 60% du besoin d'accompagnement.

Coût des prestations d'accompagnement à domicile

Selon des extrapolations, les coûts d'un accompagnement adapté de toutes les personnes âgées vivant à domicile se situent entre 349 et 466 millions de francs par mois à l'échelle de la Suisse, soit un coût annuel compris entre 4,2 et 5,6 milliards de francs. Ce montant paraît très élevé à première vue ; toutefois, il ne correspond qu'à environ 5 à 7% du coût total de la santé dans notre pays. Actuellement, les coûts des prestations d'accompagnement sont supportés presque entièrement par les personnes concernées. Alors que la prise en charge de ces frais ne pose aucun problème pour certains, les personnes à la retraite disposant d'un revenu modeste n'ont pas les moyens d'accéder à ces prestations ou n'ont pas recours à toutes les prestations dont elles auraient besoin. Le financement de l'accompagnement par les prestations complémentaires (PC) permettrait de cibler notamment les personnes à bas revenu.

Solitude

En Suisse, près de 160 000 personnes de plus de 62 ans souffrent de solitude, mais d'aucune limitation physique ou mentale. En raison de leur grand nombre, leurs frais d'accompagnement ont une incidence considérable sur le coût total de l'accompagnement. Selon l'étude citée, les bénévoles et les intervenants professionnels pourraient jouer un rôle déterminant, surtout auprès de personnes ne bénéficiant que d'un réseau social réduit. Ce type de contact lors du soutien à domicile permet aussi d'atténuer la diminution croissante du réseau de relations personnelles lorsqu'une personne avance en âge.

Activité physique et prévention

L'étude montre en outre que bon nombre de personnes ont besoin d'activité physique. L'activité physique et le sport aident les personnes âgées à conserver leur mobilité et leur indépendance. Bouger régulièrement prévient les chutes, réduit la perte de mobilité et peut contribuer considérablement au maintien à domicile d'une personne âgée. Il est ainsi possible de repousser l'entrée en EMS, ce qui réduit les dépenses liées aux PC, l'accompagnement à domicile coûtant généralement moins cher qu'un séjour en EMS. Alors qu'elles s'élèvent à plus de 2500 francs par mois pour une personne en EMS, les prestations complémentaires à l'AVS n'atteignent que près de 600 francs par mois pour une personne vivant chez elle.

Évaluation

En Suisse, 600 000 personnes âgées de 63 ans ou plus pourraient vivre plus longtemps chez elles, de manière autodéterminée, en ne bénéficiant que d'une seule prestation d'accompagnement. Le financement ciblé de l'accompagnement par les PC permet de retarder ou d'éviter l'entrée en EMS, allégeant ainsi les coûts à la charge des collectivités publiques.

En savoir plus sur l'étude
« Accompagnement à domicile
besoins et coûts » :



Situation de l'accompagnement en Suisse

Les résultats décrits ci-dessus sont confirmés par d'autres études sur la situation de l'accompagnement en Suisse. Les chapitres suivants proposent un tour d'horizon de ces études et une évaluation de leurs conclusions.

Bonne prise en charge au troisième âge – Coûts et financement

Définition de l'accompagnement/ la prise en charge

L'étude « **Bonne prise en charge au troisième âge – Coûts et financement** » (en allemand ; rapport disponible en français), réalisée en 2021 par le cabinet de conseil BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG et éditée par la fondation Paul Schiller, fournit une estimation plus vaste des besoins de soutien des personnes âgées. Alors que Pro Senectute met l'accent sur l'accompagnement à domicile des personnes âgées, l'étude du BSS ne tient pas compte de la forme de logement. Elle fait toutefois la distinction entre l'aide, la prise en charge (l'accompagnement) et les soins, la délimitation de ces termes étant floue. Mais, dans un cas comme dans l'autre, les aspects sociaux de la prise en charge ou de l'accompagnement sont mis en avant. Une bonne prise en charge doit permettre de vivre de manière autodéterminée et de participer à la vie sociale.

Concept/mise en œuvre

Citant des exemples de bonnes pratiques, l'étude décrit plusieurs solutions pour répondre au besoin de prise en charge. Certaines propositions reposent sur des instruments existants, par exemple le remboursement des prestations de prise en charge par le biais des PC, l'indemnité de prise en charge, la garantie de prise en charge ou un financement initial de la Confédération destiné à la prise en charge.

Estimation des coûts/ besoin d'agir

En outre, les auteurs proposent le modèle de l'allocation de prise en charge, applicable indépendamment du type de logement. Ce modèle combine les financements orientés objet et sujet. Concrètement, une personne ayant besoin d'une prise en charge paie un tarif réduit si elle a recours aux prestations d'une organisation reconnue. Ce type de financement est complété par un financement orienté objet « traditionnel », destiné aux prestataires de services de prise en charge. Compte tenu de la croissance estimée de la population, l'étude table sur un coût entre 1,4 et 4,3 milliards de francs en 2050.

Évaluation

L'analyse et la comparaison des instruments de financement constituent une base solide pour les discussions futures. Les estimations de coût relatives à la situation actuelle et future fournissent des indications précieuses pour le débat politique.

En savoir plus sur l'étude
« Bonne prise en charge au troisième
âge – Coûts et financement »
(en allemand) :



Coûts et financement d'une bonne prise en charge au troisième âge en Suisse

Définition de l'accompagnement/ la prise en charge

L'étude « **Coûts et financement d'une bonne prise en charge au troisième âge en Suisse** » de la Fondation Paul Schiller, publiée en 2021, est la suite de l'étude présentée à la page précédente. Elle considère la prise en charge comme une forme de soutien à part entière, qui sera toujours plus demandée à l'avenir. Conformément à cette définition, une bonne prise en charge doit être facilement accessible, indépendamment du besoin individuel en soins et du type de logement, y compris en cas de situation financière précaire.

Concept/mise en œuvre

Six champs d'action sont associés au besoin de prise en charge : prise de soin de soi, organisation du quotidien, participation à la vie sociale, gestion commune du ménage, prise en charge dans les situations de soins, conseil et coordination au quotidien. Cette approche large souligne l'effet préventif d'une bonne prise en charge et le fait que le succès d'une prise en charge holistique est tributaire de la collaboration parfaitement coordonnée entre plusieurs métiers ainsi que de l'interaction entre les proches, les bénévoles et les organisations. Les auteurs de l'étude estiment que la mise en œuvre de ce modèle exige la création d'un service spécialisé indépendant chargé de déterminer le besoin de prise en charge individuel en fonction des champs d'action décrits.

Estimation des coûts/ besoin d'agir

L'étude montre que les besoins en matière de prise en charge sont élevés. Les coûts d'une prise en charge facilement accessible, de bonne qualité, devraient se situer entre 800 millions et 1,6 milliard de francs par an. En raison de l'évolution démographique, ces coûts pourraient même atteindre jusqu'à 4 milliards de francs par an en 2050. Pour cette raison, l'étude propose plusieurs variantes, basées sur le développement des instruments de financement actuels :

- versement de PC pour toutes les prestations de prise en charge, indépendamment du type de logement ;
- indemnité de prise en charge sous forme de contribution forfaitaire, à l'instar de l'allocation pour impotent ;
- garanties de prise en charge valables auprès d'une sélection de prestataires ;
- financement initial sur quatre ans de la Confédération et des cantons au sens d'un programme d'impulsion national ;
- modèle comprenant des quotas d'heures pour les prestations de prise en charge, réservées aux personnes qui ont un besoin avéré de prise en charge. Ce financement orienté sujet est combiné avec des subventions orientées objet, destinées aux fournisseurs de prestations de prise en charge.

Évaluation

Les exemples de bonnes pratiques décrits dans l'étude mettent en avant des approches intéressantes pour la conception et la mise en œuvre d'un modèle de prise en charge holistique interdisciplinaire.

En savoir plus sur l'étude « Coûts et financement d'une bonne prise en charge au troisième âge en Suisse » :



Enquête sur le logement protégé – potentiel d'économie, étendue des besoins d'aide, montant du forfait PC

Définition de l'accompagnement/ la prise en charge

Dans l'« **Enquête sur le logement protégé – potentiel d'économie, étendue des besoins d'aide, montant du forfait PC** » réalisée en 2018, le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) définit le logement protégé comme une prise en charge au sein d'une structure intermédiaire, et non pas au domicile habituel, une acception qui se distingue clairement de celle de Pro Senectute.

Concept/mise en œuvre

Selon cette acception, un logement sans barrières architecturales, adapté aux besoins d'une personne âgée ou handicapée, avec un accès à des prestations d'accompagnement et de soins, est disponible. Le service de base comprend notamment des conseils, un système d'appel d'urgence, un service de conciergerie, l'utilisation de salles communes, et, le cas échéant, des animations supplémentaires. De plus, la personne âgée aurait accès à des prestations supplémentaires payantes, qui ne sont toutefois pas précisées. Cette approche correspond largement au concept de base de la prise en charge actuellement mis en œuvre dans les EMS en Suisse.

Estimation des coûts/ besoin d'agir

L'étude renonce à toute estimation des coûts liés au financement du besoin d'accompagnement en Suisse. Les coûts estimés indiqués dans l'étude sont basés sur le nombre de bénéficiaires de PC à l'AVS qui ont également droit à une allocation d'impotent. Dans ce contexte, il est indispensable de délimiter le cercle des ayants droit, afin de pouvoir comparer les coûts du maintien à domicile et ceux du séjour en EMS. Il s'avère que les coûts dépendent en premier lieu du besoin d'accompagnement ou de soins et qu'une comparaison basée sur le type de logement n'est possible que sous certaines conditions. L'étude reconnaît qu'une personne avec un besoin limité d'accompagnement, vivant à domicile, occasionne les coûts les plus faibles.

Évaluation

Dans le contexte d'un financement par les PC associé à la forme de logement, l'étude du bureau BASS se base sur une définition du logement protégé qui réduit fortement le cercle des ayants droit potentiels. Cette démarche exclut de fait le financement d'offres d'accompagnement à domicile facilement accessibles pour les personnes qui auraient un besoin d'accompagnement avéré, mais ne disposent pas des moyens nécessaires pour payer ces prestations. On peut toutefois présumer que l'accompagnement au domicile habituel plutôt qu'en structure intermédiaire contribuerait quant à lui à réduire les coûts, en retardant ou en évitant l'entrée en EMS.

En savoir plus sur l'« Enquête sur le logement protégé – potentiel d'économie, étendue des besoins d'aide, montant du forfait PC »
(en allemand, résumé en français) :



Étude complémentaire sur l'habitat protégé – Coût de l'habitat protégé dans le modèle à quatre niveaux

Definition von Betreuung

En 2020, le bureau BASS a établi une estimation des coûts en fonction du besoin d'accompagnement sur la base du **modèle à quatre niveaux** de l'habitat protégé élaboré par Imhof/Mahrer en 2018. L'habitat protégé est considéré comme une partie intégrante de la prise en charge globale de longue durée des personnes âgées. Un habitat de qualité doit offrir plus qu'un logement sans obstacles, des activités de la vie quotidienne, des contacts sociaux et l'existence de moyens financiers. L'habitat protégé doit permettre à la personne qui en bénéficie de conserver ce logement jusqu'à la fin de sa vie et de ne pas devoir (re)déménager en EMS. Selon les auteurs, les coûts estimés par niveau d'accompagnement ou de soins pour ce type de prise en charge des personnes âgées sont les suivants :

Concept/mise en œuvre

Niveau	Objectifs et but principal	Prestations	Coûts *
D	Aide dans la vie quotidienne	L'offre la plus simple comprend une assistance pour les activités de la vie quotidienne (ménage, démarches administratives)	CHF 2365 (sans le coût des soins)
C	Maintien et promotion des facultés de la personne âgée	Prestations liées aux activités de la vie quotidienne (niveau D + soins corporels, habillement, prévention)	CHF 4705
B	Prise en charge de l'ensemble des tâches d'accompagnement et de soins	Éventail complet de prestations d'accompagnement et de soins, assistance et conseil aux personnes qui doivent suivre une thérapie	CHF 5239
A	Assistance jusqu'à la fin de la vie	Niveau B + prestations supplémentaires exécutées par un personnel qualifié spécifiquement formé dans l'accompagnement professionnel de personnes dans des situations de santé complexes	CHF 9894

* Coût mensuel estimé par personne en habitat protégé

Kostenschätzung/Handlungsbedarf

Afin de financer l'habitat protégé, les auteurs proposent, entre autres, la prise en charge des coûts par les PC. L'étude complémentaire fait enfin référence aux discussions politiques en cours sur les réformes concernant le financement des soins et de l'accompagnement, qui englobent tout le domaine des soins de longue durée et non pas uniquement l'habitat accompagné (adaptation du financement actuel des soins, assurance dépendance, etc.).

Évaluation

L'étude se concentre exclusivement sur l'habitat protégé dans des structures intermédiaires. En raison du coût plus élevé en comparaison avec d'autres solutions et des besoins spécifiques des personnes, cette forme de logement devrait rester relativement rare. Le coût élevé dès le niveau « C » étant comparable à celui d'un séjour en EMS, cette solution se traduirait non pas par des économies, mais par des coûts élevés pour les collectivités publiques.

En savoir plus sur le modèle à quatre niveaux (en allemand) :



Accompagnement de qualité des personnes âgées en Suisse. Inventaire

Définition de l'accompagnement

En l'absence de définition juridique, la notion d'« accompagnement » utilisée dans l'étude « **Gute Betreuung im Alter in der Schweiz. Eine Bestandsaufnahme** » (en allemand uniquement) de Carlo Knöpfel, Riccardo Pardini et Claudia Heinzmann, parue en 2018, fait référence à l'offre d'accompagnement fournie par les prestataires existants. Dans la pratique, il existe une distinction très claire entre prestations d'accompagnement et prestations de soins ; les soins corporels simples, l'aide au ménage, l'aide administrative et le soutien émotionnel sont considérés comme des prestations d'accompagnement. Ces prestations, qui ne relèvent pas de la loi sur l'assurance-maladie, sont également regroupées sous la désignation « aide à la vieillesse ».

Une définition globale de l'accompagnement devrait permettre une compréhension exhaustive du soutien aux personnes âgées. Une différenciation notionnelle, comme elle existe dans le domaine du travail social, entre assistance, accompagnement et conseil, permet de structurer et de distinguer les différents contextes de vie et de logement. Or, la distinction entre soins et accompagnement ne reflète pas la situation actuelle. L'effet préventif de l'accompagnement doit être mis en regard des coûts. Cet effet préventif résulte de la combinaison d'offres d'aide à la mobilité, de formes de logement accompagné et de l'aménagement spatio-social.

Concept/mise en œuvre

À mesure qu'une personne âgée devient plus fragile, ses besoins en accompagnement, et partant, le mix de prestations d'accompagnement dont elle a besoin, évoluent. Les auteurs de l'étude distinguent six phases dans ce processus de fragilisation. Au cours des quatre premières phases, les besoins d'accompagnement augmentent. Alors qu'au début, les tâches d'accompagnement peuvent être assurées principalement par des proches, avec le temps, les besoins en assistance externe augmentent et revêtent un caractère thérapeutique. Ce n'est qu'à partir de la cinquième phase que l'accompagnement s'inscrit dans le contexte des soins, suivis d'une phase de soins palliatifs et d'assistance spirituelle.

Estimation des coûts/ besoin d'agir

L'étude ne fournit aucune estimation des coûts, mais pose cinq exigences qui relèvent de la politique de la vieillesse.

1. L'accompagnement de qualité : le droit pour toutes et tous de vieillir dans la dignité – Le droit de vieillir dans la dignité devrait être inscrit à l'article 41 de la Constitution fédérale. Une définition exhaustive doit être ancrée dans la loi. De plus, il y a lieu de faire évoluer les outils de politique sociale existants, tels que les PC et les allocations pour impotents, de même que la loi sur l'assurance-maladie.

2. L'accompagnement de qualité : une prestation en temps dont le contenu est en principe ouvert – Les prestations d'accompagnement demandent beaucoup de temps. Actuellement, elles sont fournies par divers acteurs, dont certains sont des spécialistes dans leur domaine. Les auteurs de l'étude plaident en faveur d'une approche d'équipe généraliste, sous forme de prestation en temps, plutôt qu'une spécialisation poussée. La délimitation entre soins et accompagnement doit être clarifiée, en raison des répercussions financières considérables qu'elle comporte pour les personnes concernées. L'importance de l'accompagnement à domicile, dans lequel les proches jouent un rôle de premier plan, doit être mise en avant. Les proches doivent être davantage impliqués dans les arrangements d'accompagnement et de soins.

3. L'accompagnement de qualité : une coopération de tous les acteurs – En général, le travail d'accompagnement professionnel doit être valorisé et l'accompagnement informel, mieux reconnu. Cette exigence soulève des questions, notamment en matière de formation et de standards de qualité. Le recours exclusif à l'accompagnement professionnel serait difficilement finançable. L'implication des proches dans l'accompagnement doit être maintenue. Toutefois, afin d'éviter qu'il n'entraîne des désavantages pour ces derniers, le travail d'accompagnement devrait être pris en compte dans le calcul des rentes des 1er et 2e piliers de la prévoyance vieillesse. En outre, il convient de créer des offres pour soulager les proches aidants.

4. L'accompagnement de qualité est une prestation d'assurance – En premier lieu, il y aurait lieu de recourir aux allocations pour impotents, qui cependant comportent des restrictions non seulement médicales, mais aussi sociales et culturelles. Alors que les besoins en soins augmentent, l'accompagnement devrait être pris en charge par l'assurance-maladie et la notion de soins entièrement redéfinie dans la LAMal.

5. **L'accompagnement de qualité, sujet d'étude scientifique** – Jusqu'à présent, l'accompagnement, en Suisse, relève principalement de la sphère privée. De ce fait, les questions de coûts, de temps et de prestations fournies sont peu documentées. Des études complémentaires en la matière sont souhaitables, car elles permettraient une meilleure compréhension de la réalité.

Évaluation

L'étude dresse un tableau complet de la situation en matière d'accompagnement et résume l'état actuel du débat. Il existe un besoin d'action au niveau de la politique sociale en faveur des personnes âgées à faible revenu. Ces dernières ne peuvent en effet pas se permettre les frais d'assistance, ou alors au détriment de leurs moyens d'existence. En pareil cas, un soutien étatique, par exemple par les PC, serait tout indiqué. La question de savoir dans quelle mesure il serait possible de faire découler de ce soutien étatique un droit général à l'accompagnement au sens d'un service public, ou un droit à une participation appropriée aux coûts d'accompagnement, relève, quant à elle, d'une décision politique

En savoir plus sur l'étude « Gute Betreuung im Alter in der Schweiz. Eine Bestandsaufnahme » (en allemand) :



Prise en charge des personnes âgées : besoins, offres et modèles intégratifs

Définition de l'accompagnement/la prise en charge

Le rapport « **Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle** » (Prise en charge des personnes âgées : besoins, offres et modèles intégratifs – en allemand, avec résumé en français) a été établi en novembre 2023 par le bureau BASS sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales. Du point de vue méthodologique, l'étude est une étude de synthèse fondée sur l'analyse des principaux ouvrages et documents pratiques ainsi que sur des entretiens avec des spécialistes et des ateliers. Ses auteurs formulent des conclusions et des recommandations à l'intention des pouvoirs publics et des organisations travaillant avec les personnes âgées. De plus, le rapport présente les résultats d'un atelier de validation mettant en évidence comment les spécialistes cantonaux et les organisations d'aide à la vieillesse évaluent les principaux résultats de l'étude.

L'étude définit la prise en charge comme une forme d'assistance destinée à permettre aux personnes âgées d'aménager elles-mêmes leur vie quotidienne et de participer à la vie sociale, lorsqu'elles ne sont plus en mesure de le faire selon leurs attentes en raison de leur situation de vie ou de limitations physiques, psychiques et/ou cognitives. L'étude distingue trois formes de soutien : l'aide, la prise en charge et les soins. Dans l'acception qui en est donnée, la prise en charge vise à contribuer à ce que la personne concernée puisse déterminer elle-même comment elle souhaite mener sa vie et participer à la vie sociale, ainsi qu'à son bien-être dans des situations de vie liées au vieillissement.

À cet effet, il est tenu compte des différentes causes à l'origine des besoins de prise en charge. La situation de vie, compte tenu, notamment, de la solitude ou de l'isolement social, ainsi que les limitations physiques, psychiques ou cognitives sont à cet égard des critères déterminants.

Concept/mise en œuvre

Cette étude montre que dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées, les tâches sont réparties selon un système complexe de compétences des pouvoirs publics au niveau de la Confédération, des cantons et des communes, des organisations d'aide à la vieillesse et de l'économie privée ainsi que des proches et des bénévoles. Au niveau fédéral, le cadre juridique actuel, qui attribue aux cantons la compétence en matière de prise en charge des personnes âgées, limite les possibilités de façonner et de piloter ce domaine. Les cantons, auxquels incombe la responsabilité première de l'aide et des soins aux personnes âgées, ne définissent pas la prise en charge des personnes âgées comme un domaine politique ou de prestations à part entière. Les réglementations et les stratégies relatives à la prise en charge des personnes âgées sont liées à la politique cantonale de la vieillesse.

Estimation des coûts/ besoin d'agir

Selon les auteurs de l'étude, les besoins des 620 000 personnes âgées concernées vivant en Suisse se chiffrent à 20 millions d'heures de prise en charge, ce qui équivaut à un montant de 0,8 à 1,6 milliard de francs. Dans le domaine des soins ambulatoires, entre 95 000 et 270 000 personnes âgées de plus de 65 ans ont des besoins de prise en charge qui ne sont pas couverts. Ces personnes sont soit des seniors qui bénéficient déjà de prestations d'assistance et de prise en charge professionnelles, soit des personnes qui ont besoin d'assistance parce qu'elles sont limitées dans leurs activités de la vie quotidienne. Actuellement, ces personnes ne reçoivent pas une assistance suffisante, ni informelle, ni professionnelle. Dans les entretiens, les spécialistes interrogés situent les besoins supplémentaires de prise en charge principalement dans le domaine de l'aménagement du quotidien, mais aussi dans ceux de l'autonomie personnelle et de la participation à la vie sociale. Ils estiment par conséquent que les futures stratégies et politiques en matière d'accompagnement des personnes âgées devront impérativement tenir compte de ces besoins non couverts.

Évaluation

Le rapport dresse un état des lieux de la prise en charge des personnes âgées et du cadre légal dans lequel opèrent les acteurs actifs dans le domaine de la vieillesse, et met en lumière le problème de la non-perception de prestations. Ce phénomène s'explique par plusieurs raisons, que Pro Senectute relève également dans son Observatoire national de la vieillesse, à savoir : raisons financières, méconnaissance, en l'occurrence du fait que les prestations d'accompagnement sont prises en charge par les PC au titre de frais liés à une maladie ou un handicap, y compris lorsque la personne n'a pas droit à des versements mensuels de PC, ou sentiment de honte.

En savoir plus sur l'étude « Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle » (en allemand, avec un résumé en français) :



Conclusions : accompagnement à domicile

- Toutes les études prennent pour base un accroissement avéré des besoins en accompagnement à domicile des personnes âgées. Les auteurs s'accordent sur le fait que le financement des prestations nécessaires à cet accompagnement à domicile doit être réglé, en particulier pour les personnes à faible revenu.
- L'accompagnement doit s'orienter vers le long terme, afin de permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible, comme le souhaitent la plupart des personnes âgées, et de retarder les placements en EMS, voire de les éviter.
- Les standards d'accompagnement devraient être clairement définis dans la législation, indépendamment de la forme de logement.
- À l'instar des prestations de soins, le droit à l'accompagnement à domicile et son financement devraient être clairement définis.
- Les personnes en situation financière difficile ayant des besoins d'accompagnement avérés doivent elles aussi avoir accès aux prestations dont elles ont besoin.
- Une offre insuffisante en matière d'accompagnement peut entraîner une détérioration de l'état de santé individuel, laquelle peut entraîner, à son tour, une augmentation des coûts sanitaires et sociaux.
- La réflexion doit se concentrer sur les besoins concrets des personnes âgées qui se modifient, en fonction tant de l'âge que de l'évolution démographique. La Suisse, en effet, est sur la voie d'une « société de longue vie ». Dans ce contexte, l'accompagnement revêt une importance de premier plan.

Impressum

Éditrice : Pro Senectute Suisse, département « Innovation et Politique »

Rédaction : Alexander Widmer, Anna Celio-Panzeri, Eliane Müller, Tatjana Kistler

Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60
8002 Zurich
www.prosenectute.ch/politik
E-Mail: innopol@prosenectute.ch

1^{re} édition : septembre 2024

Avec ses documents de base, Pro Senectute Suisse traite des thèmes actuels de la politique de la vieillesse et les met en perspective. Pro Senectute Suisse s'engage à utiliser un langage non discriminatoire.

